

| Informations de base | |
|---|--------------------|
| 2007/2567(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'Estonie Subject 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie | Procédure terminée |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------|
| Date | Evénement | Référence | Résumé |
| 22/05/2007 | Débat en plénière | CRE link | |
| 24/05/2007 | Décision du Parlement | T6-0215/2007 | Résumé |
| 24/05/2007 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Référence de la procédure | 2007/2567(RSP) |
| Type de procédure | RSP - Résolutions d'actualité |
| Nature de la procédure | Résolution sur déclaration |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 132-p2 |
| État de la procédure | Procédure terminée |

| Portail de documentation | | | | |
|---|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Proposition de résolution | | B6-0218/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0220/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0216/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0217/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0214/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0215/2007 | 22/05/2007 | |
| Proposition de résolution | | B6-0205/2007 | 22/05/2007 | |
| Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité | | T6-0215/2007 | 24/05/2007 | Résumé |

Résolution sur l'Estonie

2007/2567(RSP) - 24/05/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté en Plénière une résolution commune des groupes **PPE-DE**, **PSE**, **ALDE** et **UEN** par 460 voix pour, 31 contre et 38 abstentions dans laquelle il revient sur les événements survenus entre le 26 et 28 avril 2007 en Estonie. Pour rappel, la capitale estonienne et

certaines parties du nord-est de l'Estonie avaient été le théâtre de manifestations contre la décision du gouvernement estonien de déplacer le monument soviétique aux libérateurs de Tallinn, du centre de la capitale estonienne vers le cimetière des forces de défense estonienne quelques kilomètres plus loin. Au cours de ces manifestations, des personnes (appuyées par le gouvernement russe) s'en étaient prises aux forces de police estoniennes et s'étaient livrées à des actes de vandalisme dans le centre de la capitale.

Le Parlement a tout d'abord tenu à montrer sa solidarité avec les forces de polices estoniennes pour assurer l'ordre et la stabilité en Estonie et a estimé les attaques dont est la cible l'un des plus petits États membres de l'UE constituent **un test pour la solidarité de l'Union européenne** toute entière.

Le Parlement juge inadmissibles les différentes tentatives des autorités russes d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Estonie et s'indigne de l'agression physique dont a été victime l'ambassadrice d'Estonie en Russie par des manifestants pro-russes.

Le Parlement condamne les tentatives de la Russie d'exercer une pression économique sur l'Estonie comme instrument de sa politique étrangère et invite le gouvernement russe à rétablir des relations économiques normales entre les deux États.

Il rappelle aux autorités russes que la rhétorique hostile, développée ouvertement et sans nuances, par les autorités russes contre l'Estonie est absolument contraire aux principes des relations internationales, ce qui ne manquera pas d'affecter les relations entre l'Union et la Russie en général.

Parallèlement, le Parlement invite la Commission et tous les États membres à apporter leur concours aux analyses réalisées sur les "cyberattaques" lancées contre des sites internet estoniens et à présenter une étude sur les moyens de faire face à ce type d'attaques et de menaces au niveau de l'Union.

D'autre part, le gouvernement russe est appelé à engager un dialogue ouvert et impartial avec les démocraties d'Europe occidentale et centrale sur l'histoire du XXème siècle et sur les crimes contre l'humanité commis au nom du communisme totalitaire. Dans la foulée, le Parlement a tenu à rappeler, dans un considérant de sa résolution, que l'occupation soviétique et l'annexion des États baltes n'avaient jamais été reconnues comme légales par les démocraties occidentales.